

**COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JANVIER 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 14 janvier 2020, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

**Présents** : M. CROUZIER – M<sup>me</sup> BOUILLON – M. CORRE – M<sup>me</sup> GAILLE – M. MEUNIER – M<sup>me</sup> GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT et M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. MAIRAL – M. BACOT – M. BLANCHET – M<sup>me</sup> GUILLET – M<sup>me</sup> FINAT – M<sup>me</sup> JAYAT – M<sup>elle</sup> ARNOUX – M<sup>me</sup> GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M<sup>me</sup> HORIOT – M<sup>me</sup> BRADEL (Conseillers municipaux).

**Représentés** : M<sup>me</sup> SABATIER et M. CHAPELLE

**Absent** : M. BOUCHARD

*M<sup>me</sup> ARNOUX a été élue secrétaire de séance.*

\* \* \* \* \*

**APPROBATION** à l'unanimité du compte rendu du 19 novembre 2019 par les membres présents.

**Interventions :**

- de Madame BLANQUART, missionnée par Vichy Communauté pour aider les communes à mettre en place leur projet de valorisation de leur patrimoine. Son intervention avait pour but, d'une part, de sensibiliser les élus de l'importance d'un tel projet compte-tenu de la richesse historique et archéologique du site de l'église Saint-Martin et de ses sarcophages mérovingiens et, d'autre part, sur l'opportunité d'obtenir des subventions européennes si ce projet est acté avant le mois de mars prochain.
- de Monsieur TUFFET du cabinet bureau d'étude Réalité, maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la Place des Guinards. Il a expliqué et répondu aux questions des élus principalement sur le mobilier urbain du nouveau rond-point de la patte d'oie du panneau lumineux.

## **I/ DELIBERATIONS**

### **1/ PROJET DE VALORISATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, la commission Démocratie Participative avait engagé une réflexion sur la valorisation du site de l'église Saint-Martin dans un projet cadrant avec la stratégie de développement de l'Agglomération Vichy Communauté le long de la rivière Allier. Ce travail, aujourd'hui partagé avec les communes de Saint-Germain-des-Fossés, Billy, Saint-Rémy-en-Rollat et Charmeil, doit aboutir à la création d'une boucle d'intérêt patrimonial, accessible depuis la Voie Verte.

En donnant une identité à ce site méconnu, l'intention est de compléter les actions dans l'aménagement du centre bourg et surtout d'offrir en espace d'intérêt organisé, ouvert aux résidents locaux et au public croissant que représentent les amateurs de patrimoine.

Des travaux de réhabilitation et de sécurisation sont nécessaires sur le bâti, mais au préalable, cet ouvrage, jusque-là remodelé sans respect, doit être étudié dans sa chronologie historique. Les interventions seront coordonnées par un comité de pilotage dans lequel siègeront des représentants de la commune, des experts scientifiques, des partenaires.

Cette démarche, globalement éligible aux fonds européens à travers le programme LEADER en cours (2014-2020), permet un appel de fonds à hauteur de 80% d'aides si le dossier est déposé durant cette année de clôture.

Monsieur le Maire propose :

- de valider ce projet patrimonial ;
- d'inscrire au budget 2020 les crédits suivants : 30 000€ en section de fonctionnement et 75 000€ en section d'investissement ;

- de solliciter une subvention dans le cadre des fonds européens à travers le programme LEADER à hauteur de 80% des dépenses éligibles.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

## **2/ BUDGET 2020 : autorisation de dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager, avant le vote du prochain Budget, les crédits d'investissement correspondants principalement à des factures de chantiers de l'année 2019 et toujours en cours (Place des Guinards, Pôle multiservices, voirie), pour un montant de 515 359€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **3/ PLACE DES GUINARDS : acquisition de parcelle**

Dans le cadre de la création du centre-bourg, il est opportun de procéder à l'acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée section AO n°14 de 763m<sup>2</sup>, figurant au compte de Madame Chantal ROSSARIE, et située 8 place des Guinards. Le Maire propose l'acquisition de cette parcelle au prix de 75 000€, et d'établir l'acte notarié en l'étude de Maître Anne PICARD de BELLERIVE-SUR-ALLIER (03700).

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (2 votes contre : Messieurs MEUNIER et POTIGNAT au motif de l'absence de projet lié à cette acquisition).

## **4/ DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 30% au Conseil Départemental et à l'Etat (DETR) dans le cadre du soutien de divers travaux (réfection de la cour de l'école élémentaire, des douches du stade des Arloings, des peintures du hangar Gamet,...), pour un montant estimé à 70 242€HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **5/ AFFAIRE Etablissements PCE : défense devant le Tribunal Administratif**

Nous avons reçu un courrier de Madame le greffier en chef du tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND par lequel nous a été transmis la requête n°1902587-1, présentée par Maître Sandrine MARTINET-BEUNIER avocate au cabinet d'avocat AARPI LEGAL ID, pour le compte de la SAS PRO CLIM ENERGIES. Cette requête vise à réclamer la mise aux normes du ralentisseur de la rue des Cornillons et le versement de dommages et intérêts suite à un accident sur celui-ci. Après vérification de la légitimité d'une telle demande, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice devant cette instance pour défendre les intérêts de la commune, et de désigner comme avocat Maître Anne-Sophie JUILLES.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

## **6/ ACQUISITIONS DE PARCELLE**

- dans le cadre de la création du centre-bourg, il est opportun de procéder à l'acquisition des parcelles constructibles, cadastrées section AO n°685 (458m<sup>2</sup>) et 686 (1 235m<sup>2</sup>) et figurant au compte de Monsieur Roger DELEFORTRIE, situées Allée des Pommiers à Creuzier-le-Vieux. Monsieur le Maire propose leur acquisition au prix de 65 000€ soit 38,49€ le m<sup>2</sup>. Accord unanime des membres du Conseil.

- il est opportun de procéder à l'acquisition d'une partie (120m<sup>2</sup>) de la parcelle de Madame BOURDEAUX, cadastrée section AP n°860 et située Impasse Tabou, qui pourra être intégrée à une parcelle adjacente appartenant à la Commune (838 m<sup>2</sup>), le-tout devant faire l'objet d'une cession pour permettre l'installation d'une nouvelle famille. Une publicité de cession a été faite, et une offre d'achat a été avancée par un jeune couple à 23 000€, mais une deuxième proposition devait nous parvenir prochainement. Monsieur Philippe QUAIRE demande que les voisins, Monsieur et Madame BURKHARDT, soient également consultés pour qu'ils aient l'opportunité de faire une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et en attendant d'autres offres, de fixer un plancher de 23 000€ (soit 24€ le m<sup>2</sup>).

## **7/ CESSION DE PARCELLE**

Suite à la proposition de Monsieur DIAZ de pouvoir acheter à la Commune une petite parcelle (section AO n°251 de 12m<sup>2</sup>) située au fond de l'impasse du 8 rue de la Montagne Verte et adjacente à sa propriété, Le Maire propose sa cession au prix de 26€ le m<sup>2</sup> soit un total de 312€, et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Sonia AMIGO, 17 rue du Parc à VICHY (03). Accord à l'unanimité.

## **8/ SEMIV** : demande d'avis de cession de logement social

Suite à la demande de Madame Karine LOUESSARD d'acquérir le logement qu'elle loue actuellement (pavillon n°3, impasse du Port Boutin), Le Maire propose de formuler un avis favorable à l'aliénation de ce bien immobilier. Accord des membres du Conseil à la majorité (4 votes contre : Bernard CORRE, Nathalie BOUILLON, Isabelle GRINCOURT-SCHLUMBERGER et Nathalie HORIOT ; et 3 abstentions : Gilbert CROUZIER, Brigitte JAYAT, Philippe QUAIRE).

## **9/ ALSH** : voyage de juillet 2020

Concernant le voyage annuel des adolescents de l'ALSH, Madame BOUILLON nous informe que la destination sera l'Angleterre. Considérant les frais incombant à la Commune (transport, logements, activités,...), elle propose de fixer le montant de l'acompte par famille et par enfant à 80€.

Accord unanime des membres du Conseil.

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES**

Suite à la demande de riverains, un terrain de boule sera aménagé à proximité de la salle de Crépin.

Séance levée à 21h30